

Nogent Perche Handball

Autorisation de quitter seul le gymnase – Licencié mineur

Saison sportive : 2026-2027

Je soussigné(e),

Nom et prénom du représentant légal :

Agissant en qualité de : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur légal

Autorise le licencié mineur :

Nom et prénom :

Date de naissance : / /

À quitter seul les installations sportives à l'issue des entraînements, matchs ou toute autre activité organisée par le Nogent Perche Handball (NPHB).

☐ **OUI**, j'autorise mon enfant à quitter seul le gymnase.

☐ **NON**, je n'autorise pas mon enfant à quitter seul le gymnase. Il sera récupéré par moi-même ou par une personne majeure que j'aurai préalablement désignée.

Déclaration

En cochant la case « OUI », je reconnais que :

- mon enfant est autorisé à quitter seul les installations sportives dès la fin de l'activité encadrée ;
- la responsabilité du Nogent Perche Handball cesse à compter du départ effectif de mon enfant de l'enceinte sportive, sauf faute imputable au club ;
- j'assume l'entière responsabilité de son trajet entre le gymnase et son domicile ou toute autre destination.

Je m'engage à informer immédiatement le club, par écrit, de toute modification concernant cette autorisation.

Fait à :

Le : / /

Signature du représentant légal

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Signature :